



Mémento de l'étudiant

2023-2024

Table des matières

.....	0
1. Bienvenue à la HE2B-ISES !.....	2
2. Le bâtiment :.....	3
3. Organigramme :.....	3
4. Services administratifs :.....	4
Accueil/Secrétariat :	4
Direction :	4
Frais d'études et paiement du minerval :	4
Etudiants boursiers :	5
Modification d'inscription :	5
Réorientation :	5
Quelques renseignements administratifs importants :	6
5. Organisation des cours :	6
Calendrier académique 2023-2024 :	6
Horaires des cours :	6
Contrôle des présences et présence aux cours :	7
Absences :	7
6. Renseignements pratiques :	7
Salle des profs :	7
Bibliothèque/Salle d'étude :	7
Réseau WI-FI :	7
Email étudiant HE2B :	7
Plateforme « Moodle » :	7
Photocopies et impressions :	8
Syllabus et notes de cours :	8
Casiers :	8
Parking étudiant :	8
Infirmierie :	8
En cas d'accident :	8
7. Services aux étudiants :	9
Le service social :	9
Le Service d'Aide à la Réussite (SAR) :	9
Le Service d'Accueil et d'Accompagnement (SAA) :	9
Le Service d'Elite Sportive (SES) :	9
8. Le campus de l'ISES :	9
Jobs étudiants et offres d'emploi :	9
Objets perdus :	9

1. Bienvenue à la HE2B-ISES !

Bienvenue à la HE2B-ISES,

Nous sommes ravis de vous accueillir parmi notre communauté étudiante dynamique et passionnée. Que vous soyez ici pour poursuivre vos études supérieures, approfondir vos connaissances dans un domaine spécifique ou entamer une nouvelle phase de votre parcours éducatif, nous sommes convaincus que vous trouverez ici les ressources et le soutien nécessaires pour atteindre vos objectifs.

La HE2B-ISES est un établissement qui encourage la découverte de nouvelles connaissances, le développement de compétences et la réalisation de vos aspirations professionnelles. Nous nous efforçons de vous offrir un environnement stimulant où vous pourrez vous épanouir académiquement, personnellement et socialement.

En tant qu'étudiant de la HE2B-ISES, vous aurez accès à des ressources de qualité avec des professeurs dévoués qui favoriseront votre apprentissage et vos connaissances. Nous nous engageons à vous fournir les outils nécessaires pour exceller dans votre domaine d'études et vous préparer au mieux pour votre future carrière.

Nous encourageons également l'esprit de collaboration, l'échange d'idées et le respect mutuel au sein de notre établissement. Votre diversité d'expériences, de cultures et de perspectives contribuera à créer un environnement d'apprentissage stimulant et inclusif pour tous.

Au-delà des cours, vous aurez également l'opportunité de participer à une variété d'activités extra-académiques, comme des semaines projets, de sorties culturelles qui enrichiront votre expérience et vous permettront de vous engager dans la vie étudiante.

Nous espérons que votre parcours à la HE2B-ISES sera rempli de découvertes passionnantes, de moments de collaboration, d'inspiration et de réussite. Nous sommes convaincus que vous ferez partie intégrante de notre communauté florissante et que vous contribuerez à son excellence.

Profitez de cette occasion pour explorer, apprendre, grandir et vous épanouir. Nous sommes impatients de voir vos réalisations et de vous accompagner tout au long de votre parcours dans notre établissement.

Encore une fois, bienvenue à tous les nouveaux étudiants ! Faisons de cette année académique une expérience mémorable et enrichissante pour chacun d'entre vous.

Au nom de la HE2B-ISES, nous vous souhaitons une bonne rentrée académique à toutes et à tous et meilleurs vœux pour cette nouvelle étape de votre vie !

Cordialement,

L'équipe de la Haute École Bruxelles-Brabant - ISES

2. Le bâtiment :

Le Campus de l'ISES se trouve dans le cadre verdoyant du domaine de Calevoet et est composé d'un bâtiment unique qui se répartit sur 3 étages :

- **Le rez-de-chaussée** où se situent les locaux de cours commençant par la chiffre 1**, le secrétariat, le bureau de la direction, la salle des profs la bibliothèque/salle de travail, la permanence sociale, la salle de repos/infirmier ; les bureaux des coordinateurs de section
- **Le premier étage** où se situent les locaux de cours commençant par le chiffre 2**, le bureau de l'informaticien, le SAAR ; le bureau du conseil étudiant
- **Le niveau -1** où se situent les locaux de cours commençant par le chiffre 0**, la cafétéria, le local casiers des étudiants

3. Organigramme :

Directeur du département : **Monsieur L. Préaux** (lpreaux@he2b.be)

Assistante de direction : **Madame N. Art** (nart@he2b.be)

Responsable secrétariat étudiant : **Madame M. Cegielko** (mcegielko@he2b.be)

Adjointe administrative : **Madame L. Bajati** (lbajati@he2b.be)

Secrétaire : **Monsieur B. Walkiewicz** (bwalkiewicz@he2b.be)

Responsable informatique : **Monsieur L. Van Saene** (lvansaene@he2b.be)

Coordinatrice de la section Droit : **Madame L. Dumont** (ldumont@he2b.be)

Responsable pédagogique des stages pour la section Droit : **Monsieur P. Plasman** (pplasman@he2b.be)

Responsable pédagogique des TFE pour la section Droit : **Madame C. Smits** (csmits@he2b.be)

Coordinatrice de la section et responsable pédagogique des stages et des TFE pour la section Assistant.e de direction : **Madame L. Baâkil** (lbaakil@he2b.be)

Coordinateur de la section Commerce & Développement : **Monsieur F-X Dubuisson** (fxdubuisson@he2b.be)

Responsable pédagogique des stages de la section Commerce & Développement : **Monsieur F-X Dubuisson** (fxdubuisson@he2b.be)

Responsable pédagogique des TFE de la section Commerce & Développement : **Monsieur K. Fierens** (kfierens@he2b.be)

Coordinateur de la section Immobilier : secrétariat

4. Services administratifs :

Accueil/Secrétariat :

Le secrétariat est ouvert du **lundi au vendredi entre 10h00 et 12h00 et entre 13h00 et 16h00**, le secrétariat est votre pôle d'information pour les renseignements administratifs en tout genre, vous pouvez le contacter **par téléphone au 02 376 11 10**, **par e-mail ises@he2b.be** ou vous présenter pendant les heures d'ouverture et poser directement votre question.

Le secrétariat se charge :

- Des duplicatas d'attestation ou de carte étudiant,
- Des questions relatives à votre finançabilité,
- De la gestion de votre dossier administratif,
- De la recharge des cartes de photocopies,
- Des inscriptions et réorientations,
- Etc.

De manière plus précise, le secrétariat se compose de plusieurs membres ayant chacun des missions spécifiques :

- **Mme Art** (nart@he2b.be) est en charge des PAE (Programme de cours personnel de l'étudiant), des visites médicales, des cartes étudiantes, de la gestion administrative des TFE et des stages de la section Commerce & Développement ;
- **Mme Cegielko** (mcegielko@he2b.be) est en charge des affaires étudiantes
- **Mme Bajati** (lbajati@he2b.be) est en charge de la gestion administrative des TFE et des stages de la section Assistant.e de direction pour les options médical et langues & gestion ;
- **M. Walkiewicz** (bwalkiewicz@he2b.be) est en charge de la gestion administrative des TFE et des stages de la section Droit, du traitement administratif des bourses ;

Direction :

Le Directeur de notre établissement se nomme Monsieur Préaux son bureau est situé au local 000. Vous pouvez prendre rendez-vous directement avec lui par e-mail lpreaux@he2b.be

Frais d'études et paiement du minerval :

Lors de votre inscription un acompte de 50,00€ a été exigé pour valider celle-ci. **Le solde restant dû de votre minerval doit être payé pour le 1^{er} février 2024 au plus tard comme défini par le décret de l'enseignement supérieur, aucun délai ou étalement ne peut être accordé.** Vous recevrez au mois de décembre 2023 un bulletin de virement reprenant les informations nécessaires au paiement. Vous avez également la possibilité de venir régler votre minerval directement au secrétariat par paiement électronique. (Paiement électronique uniquement disponible par Bancontact).

Minerval par section pour l'année 2023-2024			
Section	Minerval total	Acompte payé à l'inscription	Solde restant dû pour le 1 ^{er} février 2024
Droit et Immobilier	620,00€	50,00€	570,00€
Assistant.e de direction	580,00€		530,00€
Commerce & développement	530,00€		480,00€

Etudiants boursiers :

Les étudiants boursiers bénéficient de la gratuité du minerval et d'un forfait impression accordé par la haute école. Pour bénéficier de la gratuité du minerval, l'étudiant doit introduire sa demande de bourse avant le 31 octobre 2023 soit par courrier postal, soit en ligne, vous trouverez toutes les informations concernant la bourse d'étude sur le site web des allocations d'études <https://allocations-etudes.cfwb.be/etudes-superieures/>. Une fois la demande introduite en bonnes et dues formes, l'étudiant recevra un accusé de réception qu'il devra transférer à l'école, à partir du moment où l'accusé a été transmis à l'école, plus aucun frais ne sera exigé avant la réception de la réponse définitive qui sera envoyée par courrier postal.

- **En cas de réponse positive** : vous devrez vous présenter au secrétariat muni de l'attestation officielle afin de bénéficier du remboursement des frais déjà payés et de l'attribution du forfait impression.
- **En cas de réponse négative** : vous devrez en informer l'école dès réception de la notification officielle de refus, vous disposerez ensuite d'un délai de 30 jours pour régler le solde restant dû de votre minerval et introduire un recours auprès du service des allocations d'étude. Si votre réponse est revue favorablement vous serez remboursé. Si vous ne réglez pas le solde de votre minerval dans le délai de 30 jours vous recevrez un courrier stipulant votre exclusion de la haute-école et votre année sera comptabilisée à 00/60 ECTS.

Modification d'inscription :

Les étudiants de première année de premier cycle ont la possibilité d'effectuer une modification d'inscription entre le 1^{er} octobre et le 31 octobre 2023 sans que ce changement soit considéré comme une réorientation. Pour ce faire vous devez en informer le secrétariat avant le 27 octobre 2023, compléter le formulaire de modification d'inscription (disponible en ligne via <https://www.comdel.be/modification-dinscription/>) et prendre contact avec le secrétariat du nouvel établissement avant le 31 octobre 2023.

Réorientation :

Les étudiants de premier cycle disposent de la possibilité de se réorienter entre le 1^{er} novembre 2023 et 15 février 2024. Pour ce faire ils doivent respecter la procédure suivante :

1. Vous demandez à vous réorienter via le formulaire de réorientation (disponible en ligne via <https://www.comdel.be/universites/reorientation/>) que vous complétez et transmettez à l'université/haute école/école supérieure des arts vers laquelle vous souhaitez vous réorienter ;
2. Votre demande de réorientation doit être motivée (cf. formulaire) et est soumise à l'accord du jury du cycle d'études vers lequel vous souhaitez vous réorienter ;
3. Vous avez payé ou vous vous engagez à payer pour le 1^{er} février au plus tard l'entièreté de vos droits d'inscription dans l'université/haute école/ école supérieure des arts d'origine (sauf si vous avez sollicité une allocation d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles) ;
4. Vous fournissez à l'université/haute école/école supérieure des arts d'accueil un nouveau dossier complet d'inscription, comprenant notamment votre titre d'accès à l'enseignement supérieur, un document de votre établissement d'origine attestant de l'absence de dette envers lui **ou** une preuve de demande d'allocation d'études, votre parcours académique sur les 5 années d'études précédentes, le cas échéant (si vous vous réorientez après les épreuves de janvier) un relevé de notes de l'établissement d'origine ;

5. Tant que votre demande n'est pas acceptée, vous êtes tenu de passer votre session d'examen de janvier dans votre établissement d'origine ;

6. Si votre demande est refusée, vous disposez d'un droit de recours.

Quelques renseignements administratifs importants :

- **La carte étudiant** sera obtenue directement auprès de Mme Art si votre dossier administratif est complet. Vous devez être constamment en possession de cette carte lorsque vous êtes sur le campus de l'ISES. Vous serez averti de la disponibilité de votre carte étudiant par e-mail ou via la plateforme électronique de l'école. Cette carte fait également office de carte de photocopie qu'il vous est possible de recharger par tranche de 5,00€ au secrétariat étudiant. En cas de perte de votre carte étudiant, la demande de duplicata vous sera facturée 10,00€.
- Les étudiants issus du secondaire sont priés de fournir leur **CESS homologué** dès l'obtention de celui-ci.
- **En cas d'abandon**, vous êtes dans l'obligation d'avertir le secrétariat et de prendre rendez-vous avec celui-ci afin de compléter les documents nécessaires à l'officialisation de cet abandon. **Attention : en cas d'abandon après le 1^{er} décembre 2023, l'intégralité du solde restant dû de votre minerval sera exigé pour le 1^{er} février 2024 et votre inscription sera comptabilisée comme un échec**
- **Signature du PAE pour le 01/12.**

5. Organisation des cours :

Calendrier académique 2023-2024 :

Période	Congé
<i>Mercredi 27 septembre 2023</i>	Fête de la Communauté française
<i>Du lundi 30 octobre au vendredi 3 novembre 2023</i>	Congé d'automne
<i>Du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024</i>	Congé d'hiver
<i>Du lundi 4 mars au vendredi 8 mars 2024</i>	Congé de détente
<i>Lundi 1^{er} avril 2024</i>	Lundi de Pâques
<i>Du lundi 29 avril au vendredi 10 mai 2024</i>	Vacances de Printemps
<i>Lundi 20 mai 2024</i>	Lundi de Pentecôte
<i>Du lundi 1^{er} juillet au vendredi 16 août 2024</i>	Vacances d'été

Horaires des cours :

L'établissement est accessible entre 07h30 et 18h40. Une journée de cours type peut commencer à 08h20 et se terminer à maximum 18h40. Des pauses sont prévues de 10h20 à 10h40, de 12h40 à 13h30 et de 15h30 à 15h40. Les horaires sont consultables via la plateforme pédagogique en ligne Moodle de l'ISES et aux valses papiers dans le hall d'entrée de l'établissement. Les horaires peuvent être mis à jour régulièrement pour tenir compte des imprévus de dernière minute c'est pourquoi il est primordial de les consulter de manière régulière.

Contrôle des présences et présence aux cours :

La participation aux cours est essentielle et conditionnera grandement votre étude et par conséquent votre réussite aux examens. Le caractère obligatoire de la présence aux cours est clairement explicité dans la fiche d'Unité d'Enseignement du cours concerné. Une présence obligatoire implique généralement une cotation liée à la participation au cours ou à certaines évaluations durant l'année académique et qui entrent en compte dans la cotation finale.

Absences :

Les justificatifs d'absence pour les cours doivent être transmis directement aux professeurs concernés pour les absences d'une journée à une semaine. Pour les absences longue durée (de plus d'une semaine) le justificatif doit être transféré par Mme Art dans les plus brefs délais. Pour les absences à un examen, le justificatif doit être transféré à Mme Art dans les 24 heures qui suivent le début de l'absence.

6. Renseignements pratiques :

Salle des profs :

La salle des profs située au niveau du rez-de-chaussée au local 000, si vous souhaitez déposer un document dans le casier d'un professeur n'hésitez pas à frapper à la porte ou à vous adresser au secrétariat.

Bibliothèque/Salle d'étude :

Une bibliothèque, qui fait également office de salle d'étude, est située au niveau du rez-de-chaussée au local 000 (en face du secrétariat) Vous trouverez plusieurs postes informatiques pour vous permettre de travailler ou d'effectuer des recherches, un accès libre à plusieurs périodiques récents (Le Soir, De Morgen, The Guardian, et The Economist). Plusieurs ouvrages scientifiques et TFE d'anciens étudiants sont également accessibles sur simple demande au secrétariat.

Réseau WI-FI :

Un réseau WI-FI est disponible dans l'enceinte de l'établissement, vous pouvez vous y connecter, son nom est : « Student Connect ». (Mot de passe se trouve dans notre Moodle : (Service informatique – Helpdesk)

Email étudiant HE2B :

Peu de temps après votre inscription vous recevrez une adresse e-mail étudiant HE2B et un mot de passe vous permettant de l'activer. Une fois activée, cette adresse e-mail deviendra votre seul et unique moyen de communication avec les enseignants et le secrétariat. Il est primordial de consulter cette boîte mail de manière régulière car elle représente le moyen de communication privilégié pour vous communiquer diverses informations importantes. Cette adresse vous servira également d'identifiant de connexion au Moodle de la HE2B-ISES.

Plateforme « Moodle » :

Il s'agit de la plateforme pédagogique en ligne utilisée à la HE2B-ISES. Elle est accessible à cette adresse <https://moodle.ises.be/> . Cette plateforme est le moyen privilégié de communication aux étudiants, tant au niveau administratif, qu'au niveau pédagogique. Vous y trouverez diverses informations

communiquées par le secrétariat ou la direction (horaires, offres d'emploi, absences des professeurs, etc.) mais également des informations concernant les cours et les supports de cours (syllabus, notes, PPT, etc.). Il est primordial de vous connecter au Moodle au moyen de votre email étudiant HE2B le plus rapidement possible après votre inscription.

Photocopies et impressions :

Votre carte étudiant fait également office de carte de photocopie et d'impression. Cette carte est à activer sur la photocopieuse se situant dans le fond du couloir du secrétariat au rez-de-chaussée. Vous devrez utiliser votre adresse e-mail étudiant HE2B et votre mot de passe Microsoft Office pour activer votre carte. Pour pouvoir effectuer des photocopies et des impressions, il est nécessaire de recharger du crédit de photocopie par tranche de 5,00€ (équivalent +/- à 100 copies/impressions NB) au secrétariat.

Syllabus et notes de cours :

Les syllabus et notes de cours sont disponibles en ligne via la plateforme Moodle. Il n'existe pas de version papier. Si vous le souhaitez, vous pouvez imprimer vos syllabus directement à l'école à un prix démocratique. Les étudiants boursiers bénéficient d'un forfait pour l'impression des syllabus et notes de cours.

Casiers :

Vous avez la possibilité de louer un casier dans un local se situant au niveau -1. Pour ce faire vous devez vous adresser à Mme Art et déposer une caution d'un montant de 20,00€ (en liquide) en échange d'une clef. A la remise de la clef, vous récupérerez votre caution. Attention, en cas de perte de la clef, la caution sera perdue et si vous désirez continuer à utiliser un casier vous devrez à nouveau déposer une caution. Un nombre limité de casier est disponible, si vous souhaitez en bénéficier, prenez contact avec Mme Art dans les plus brefs délais après la rentrée.

Parking étudiant :

Un parking est accessible aux étudiants à l'entrée du campus, ce parking n'est pas surveillé et l'établissement ne couvre pas les dégâts qui pourraient être occasionnés aux véhicules garés sur le parking.

Infirmierie :

Personne de référence pour les premiers secours : **Mme Cegielko – 02 376 11 10**

L'infirmierie est située près de l'accueil, en cas d'urgence vous pouvez joindre le secrétariat par téléphone ou directement vous y rendre. Pour des raisons d'assurance, il est important de préciser que l'école n'est pas en mesure de vous fournir des médicaments (même des antidouleurs).

Si vous êtes sujets à des pathologies chroniques (diabète, asthme, allergies, ...) pensez à en avertir le secrétariat au début de l'année et ce de manière à permettre à l'intervenant de premier secours de poser les bons gestes directement.

En cas d'accident :

Si un accident survient sur le trajet entre votre domicile et l'établissement ou dans l'enceinte de l'établissement, Mme Art (nart@he2b.be) doit être prévenue dans les plus brefs délais. L'école bénéficie d'une assurance qui interviendra.

7. Services aux étudiants :

Le service social :

Le service social de la HE2B – ISES propose différents services d'aides et d'accompagnement pour les étudiant.e.s qui en ressentent le besoin. C'est un lieu d'écoute et de soutien mais il est également un lieu d'information et peut également offrir des aides financières. Notre assistante sociale Mme Rezzouki (arezzouki@he2b.be) est disponible les mardis avec et sans rendez-vous.

Le Service d'Aide à la Réussite (SAR) :

Le service d'aide à la réussite propose différents dispositifs d'accompagnement réservé prioritairement aux étudiants inscrits en bloc 1, mais reste disponible pour tout étudiant dans le besoin, sous forme de soutien pédagogique et/ou méthodologique. La responsable dans la promotion de la réussite de la HE2B – ISES est Madame Timmerman (ntimmerman@he2b.be) et peut vous recevoir sur simple rendez-vous.

Le Service d'Accueil et d'Accompagnement (SAA) :

Le service d'accueil et d'accompagnement de là pour mission de soutenir et d'encourager les étudiants présentant des spécificités telles que : situation de handicap moteur ou sensoriel, un trouble spécifique de l'apprentissage, une maladie invalidante ou chronique, un syndrome ou problème de santé mentale, etc ; qui peuvent être un obstacle à leur vie académique. La responsable SAA de la HE2B-ISES est Mme Timmerman (ntimmerman@he2b.be) et peut vous recevoir sur simple rendez-vous.

Le Service d'Elite Sportive (SES) :

Le service d'élite sportive s'adresse à tout étudiant sportif de haut niveau. Il propose des aménagements horaires et pédagogiques afin de permettre à l'étudiant de poursuivre ses objectifs sportifs et académiques. Le service est joignable par e-mail (elistesportive@he2b.be) et sur simple rendez-vous.

8. Le campus de l'ISES :

Jobs étudiants et offres d'emploi :

Divers jobs étudiants et offres d'emploi sont accessible via l'onglet valves du Moodle.

Objets perdus :

Si vous égarez ou oubliez un objet dans l'enceinte de l'établissement, adressez-vous directement au secrétariat le plus rapidement possible.

Propreté des locaux et du parc :

La propreté des locaux et du parc, en plus de l'aspect écologique, est un élément important de savoir vivre, surtout en communauté. Pour ce faire nous vous prions de bien vouloir respecter le tri sélectif des déchets mis en place dans le hall et de ne pas manger ni boire dans les locaux de cours et la bibliothèque.